Département du Pas-de-Calais

### **SEVADEC**

# Syndicat mixte pour l'Elimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

# Afférents au Comité En exercice Présents Syndical 22 22 13

#### 你你你你你你你你

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 27 septembre à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. MAJEWICZ), Isabelle MUYS (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE.

#### **ETAIENT EXCUSES:**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par Mme MUYS), Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guy BEGUE

T1-09-2022: CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE CONGERNANT LA MUTUALISATION DES COUTS RELATIFS AU TRI, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES MENAGERS ET ASSIMILES — ACTUALISATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5221-1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2511-6,

Vu la note explicative de synthèse communiquée aux élus avant la réunion du Comité Syndical présentant les modifications apportées à la convention d'entente par rapport à la version précédemment soumise au Comité Syndical lors de sa séance du 21 décembre 2021 ;

Vu le projet de convention d'entente communiqué aux élus avant la réunion du Comité Syndical ainsi que le projet de délibération ;

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20220927-T1-09-2022-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022 Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 septembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité:

- D'APPROUVER les modifications apportées au projet de convention d'entente ayant pour objet de mutualiser les coûts en matière de tri, de transport et de traitement des déchets recyclables ménagers et assimilés ainsi que d'exploitation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC, telles que présentées dans la note explicative de synthèse jointe à la présente délibération,

- DE RATIFIER la version consolidée de la convention d'entente, signée le 17 juin 2022, jointe à la

présente délibération, qui en constitue, désormais, la version définitive,

- D'AUTORISER le Président du SEVADEC à signer les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme, Le Président

Décision rendue exécutoire 30/09/2022

L'ordonnateur,